



**Le GAMP**  
**Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes**  
**handicapées de grande dépendance**

**Compte rendu de l'action du sit-in du 31 janvier 2008 au cabinet de**  
**la Ministre de la COCOF Evelyne Huytebroeck**  
**en charge de la politique du handicap**

Ni le froid, ni le vent n'ont gelé l'ardeur des membres du GAMP qui, 2 ans et demi après leur tout premier sit-in au cabinet de la Ministre Huytebroeck, ont souhaité l'interpeller à nouveau sur :

- *les solutions qu'elle compte apporter au manque - toujours criant à Bruxelles – de places et de structures adaptées aux personnes handicapées de grande dépendance ;*
- *les mesures et décisions qui sont de son ressort concernant les années 2008 et suivantes ;*
- *sa volonté politique de faire aboutir les dossiers en cours.*

D'emblée, la Ministre, entourée de ses collaborateurs, Mr. Petit et Mme Gailly, a répondu avec beaucoup de franchises à nos questions que voici :

- *Combien de places créées en 2007 ? Combien le seront en 2008 ?*

Si son cabinet peut se prévaloir d'une augmentation du nombre d'emplois dans le secteur (150 depuis janvier 2004), de la création de 45 places sur les 960 actuelles, d'une augmentation du budget affecté au secteur du handicap, force est de constater que dans le secteur de la grande dépendance, et ce malgré la mise en place d'un dispositif réglementaire, seules 2 ou 3 places ont été ouvertes. En effet, peu d'institutions ont opté pour l'accueil de personnes handicapées de grande dépendance dans le contexte de l'augmentation de capacité de 10% octroyée par le nouvel arrêté 2006/554, voire de l'utilisation des conventions prioritaires.

- *Dès lors, que compte faire la Ministre pour améliorer cette situation en 2008 au vu de cet échec évident ?*

Le cabinet, nous dit Mme Gailly, va essayer de lister les freins (manque d'information, de volonté, d'incitants, de formation du personnel,...) pour les ramener à l'administration et lancer un appel aux institutions via leurs fédérations.

Le GAMP relève que l'exploitation des 10 % ne fera jamais que 4 ou 5 places supplémentaires, d'autant plus que rien n'oblige les institutions à accueillir des personnes plus lourdement handicapées. D'où l'impérieuse nécessité de poursuivre la voie de la création de nouvelles structures adaptées.

- *Les 25 places prévues pour Hoppa, les 15 pour Condorcet et Estreda, et celles pour la Braise , dont l'ouverture se profile pour 2010, pourront-elle être subsidiées par la COCOF ? Idem en ce qui concerne l'accord de principe à recevoir pour le bâtiment du Méridien ? La COCOF aura-t-elle l'argent pour les subsidier ?*

La réponse de la ministre est NON, mais cela ne veut pas dire qu'elle ne va pas se battre pour obtenir le financement nécessaire. D'une manière ou d'une autre, le refinancement de la COCOF est indispensable et d'autres Ministres, comme Mrs. Cerexhe et Vanhengel appuient cette demande.

Le besoin est estimé à au moins 35 millions d'euros et Madame Huytebroeck a eu l'occasion de le dire au gouvernement fédéral, à Mr. Leterme, ainsi qu'au groupe Octopus.

Elle veut de l'argent pour financer les projets et, à un an et demi de la fin de la législature régionale, elle estime que ces questions devront être discutées, pour être reprises dans la déclaration gouvernementale du prochain gouvernement régional. La Ministre nous apprend aussi que l'on envisagerait d'intégrer la COCOM dans la Région de Bruxelles.

Quant à l'accord de principe pour le bâtiment de la rue du Méridien, la Ministre confirme sa volonté de le faire aboutir afin de répondre aux exigences de Beliris qui doit accorder le budget de rénovation. La Ministre déposera une note au Collège dans les 15 jours.

Elle veut continuer envers et contre tout et se réjouit que Madame Onkelinx, présidente de Beliris, soit tout aussi consciente des problèmes.



**Le GAMP**  
**Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes handicapées de grande dépendance**

- *Est-il exact qu'un budget pour l'achat de 2 bâtiments pour des centres de jour soit prévu dans le budget 2008 ?*

Mr. Petit nous signale que cette demande est passée à la trappe lors de l'arbitrage budgétaire. La Ministre confirme qu'il n'y a pas d'autres projets que ceux connus, mais que l'ouverture de centres d'accueil de jour est bel et bien envisagée. Le projet qui s'est déclaré hier (maison rue du Méridien) peut être l'un parmi eux. Si demain on lui propose un autre projet - clé sur porte - elle le défendra également.

A ce sujet, Madame Huytebroeck évoque avoir rencontré Mr. Yvan Mayeur, président du CPAS de la Ville de Bruxelles, qui a trois terrains disponibles et se dit preneur de collaboration. Comme elle envisage de programmer prochainement une réunion à ce sujet, le GAMP demande à y participer, car cela fait des mois que cette proposition est évoquée mais les associations n'arrivent pas à entrer en contact avec Mr. Mayeur.

Mme Huytebroeck fait également référence au discours prononcé la veille par le Premier Ministre Guy Verhofstadt à l'occasion des vœux aux corps constitués. Celui-ci a déclaré « qu'il n'y aurait pas un euro pour les régions et communautés » !

- *Qu'en est-il de l'accord de coopération entre les Régions bruxelloise et wallonne en ce qui concerne la possibilité d'octroi aux Bruxellois de conventions prioritaires (C.P.) pour occuper une place en Wallonie ?*

Mme Huytebroeck nous dit que les réponses « sont sur la table » et que ce point était à l'ordre du jour de la réunion qu'elle vient d'avoir avec son collègue Ministre des Affaires sociales en Wallonie, Mr. Donfut. Les deux côtés souhaitent aboutir, mais la Région Wallonne craint des complications pour le remboursement des avances qu'elle devrait consentir. Il en va de même dans le sens inverse. Les deux ministres espèrent arriver à un accord pour juin- juillet.

Si l'accord devient effectif, le budget prévu pour les C.P. de 400.000 euros permettrait à une dizaine de personnes de trouver une solution, mais cela suppose qu'il y ait des places disponibles en Région wallonne laquelle compte aussi de nombreuses demande insatisfaites et utilise des C.P. octroyées par l'AWIPH.

Ces éléments inquiètent un membre du GAMP qui constate que les besoins sont bien plus importants que les places que l'on prévoit créer et qu'il n'y a pas de planification à long terme.

A-t-on demandé une analyse de la situation à un groupe d'experts constitué de représentants des institutions, des universités, de l'administration ?

A-t-on été voir ce qui se fait ailleurs ? (Flandre, Hollande, Angleterre, Suède), ce qui pourrait inspirer des initiatives nouvelles.

Y-a-t-il un audit externe au budget de la COCOF ?

Les projets pilotes doivent être mieux soutenus conclu-t-il.

Mme Huytebroeck répond qu'elle a effectué plusieurs des actions citées, entre autres :

- Elle a examiné quelle était l'offre et la demande à l'aide de différentes études et notamment associatives.
- Elle a rédigé une projection du budget COCOF sur 5 ans, projection qu'elle a montré à ses collègues et au groupe d'experts Wallonie- Bruxelles.
- Elle a demandé que la compétence du tourisme passe à la Région sans transfert de budget (7 millions d'euros). Idem en ce qui concerne la compétence de la formation professionnelle, mais dans ce cas elle s'est heurtée à un refus du PS alors qu'elle avait l'accord du cdH.
- Elle a fait en tant que parlementaire depuis 1990 plusieurs interpellations sur le fait que Bruxelles Capitale attire les problématiques sociales et qu'il faut donc augmenter les budgets pour les matières de l'aide aux personnes. De plus, il faut savoir que d'autres secteurs de la COCOF sont aussi en souffrance. Il faut un refinancement structurel de la COCOF.



**Le GAMP**  
**Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes**  
**handicapées de grande dépendance**

Un membre du GAMP remarque que pour ce qui est de l'infrastructure, on peut encore s'arranger (voir l'exemple du Méridien) et fait un rapide calcul : 200 places X 40.000 euros = 8 millions d'euros pour le fonctionnement.

- *Pourquoi n'a-t-on pas réservé au secteur du handicap, en 2007, les 5,8 millions d'euros remboursés par la Région wallonne à la COCOF, alors qu'en 2006, sur les 7 millions remboursés, 5 millions ont bien été octroyés au handicap ?*

La réponse est que les 5 millions de 2006 ont permis de combler un trou de trésorerie du Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées. Cela était une opération « one shot ». Selon la Ministre, on ne pouvait donc pas affecter en 2007 la deuxième tranche au fonctionnement car il n'y avait pas de projets prêts à ouvrir leurs portes, et car dans tous les cas, les centres ont besoin d'un budget récurrent. Cette explication ne convainc pas le GAMP qui estime qu'on aurait pu investir cet argent dans de l'infrastructure (il y a des centres qui nécessitent notamment d'améliorations structurelles) ou, avec un peu de créativité, dans des projets pilotes ou novateurs.

C'est en s'excusant, parce que attendue par le Ministre Président Cerexhe pour une réunion portant sur les ETA (entreprise de travail adapté), que la Ministre Huytebroeck a pris congé des membres du GAMP.

Le GAMP a remis à la Ministre un courrier dans lequel il demande une réponse et des engagements écrits. Dans le courrier, le GAMP se dit prêt non seulement à revenir chez la Ministre en cas de non réponse, mais aussi à organiser des actions plus percutantes qu'un sit-in.

A signaler enfin que durant tout l'entretien quelques membres du GAMP ont poursuivi la manifestation à l'extérieur. Des images ont été tournées par Télébruxelles.

Rapporteur : Claire Borchgraeve